

9 décembre, anniversaire de la loi de 1905, cocufiée chaque jour par Macron

écrit par Christine Tasin | 9 décembre 2019



Il avait annoncé urbi et orbi qu'il allait modifier cette loi, on allait voir ce qu'on allait voir ! Et l'islam allait avoir une place reconnue et particulière, non seulement avec "l'islam de France" (les Gardiens de la Révolutions iraniens et les gardiens du sunnisme saoudien, entre autres, se bidonnent) mais avec la loi de 1905, celle que l'on érige en bouclier à chaque tentative de donner à l'islam des prérogatives.

Ce qui n'a pas empêché des félons de détourner la loi en offrant des terrains aux mosquées par le biais des baux emphytéotiques, des subventions aux mêmes mosquées en jouant sur le cultuel culturel, des gymnases, salles, terrains aux musulmans pendant le Ramadan...

Cela n'a pas empêché le maire de Rennes, l'islamophile Appéré, d'offrir l'argent du contribuable, 430 000 euros, pour la rénovation de la mosquée...

<https://resistancerepublicaine.com/2019/07/06/430-000-euros-pour-la-renovation-de-la-mosquee-de-rennes-la-loi-de-1905-appere-sen-branle/>

.

Dès juin 2017, notre juriste Maxime sonnait le tocsin :

[...]

Cette loi est déjà abrogée en grande partie par la pratique :

- le Conseil d'Etat lui dénie valeur constitutionnelle, ce qui permet de considérer qu'une loi postérieure peut l'écarter, l'air de rien... comme la loi de 2008 sur les baux à long terme finançant les mosquées ;
- cette loi est violée par le décret approuvant la fondation pour l'islam et aucun recours n'est intervenu pour sanctionner cette violation.

Ils ne l'abrogeront pas directement, ils voteront des textes en apparence parallèles mais qui prévaudront sur elle. Faussement parallèles donc.

Mais apparemment, tout le monde s'en fout ; non ?

Je crois être le seul à avoir signalé l'hérésie qu'est la reconnaissance d'utilité publique de la fondation pour l'islam sur le site de Résistance républicaine.

Je n'ai vu aucun autre site relever l'anomalie compte tenu des implications fiscales de ce décret, qui impliquent que l'Etat reconnaisse et finance l'islam en renonçant à des recettes fiscales.

En tous cas, s'ils nationalisent les mosquées, je manifesterai car ce serait vraiment gros.

[...]

<http://resistancerepublicaine.com/2017/06/02/macron-veut-abroger-la-loi-de-1905-qui-lest-deja-en-partie-par-la-pratique-et-les-resistants-se-taisent/>

.

Face à l'invasion musulmane, 2 seules solutions : acheter la paix en se prostituant ou bien tenir d'une main de fer le pays en appliquant la loi, au risque de créer des émeutes qu'on ne veut pas mater, bien qu'on en ait les moyens. Vous chercherez en vain des exemples de racailles en insurrection calmées à coups de tirs de flash ball dans la tête comme les Gilets Jaunes.

.

La loi de 1905 reste la loi, histoire d'offrir à Mélenchon et autres anti-cathos primaires une tribune pour dénoncer les processions rituelles, une fois par an, dans quelques villages de France et de Navarre.

Il restait finalement peu à faire pour modifier la loi sans toucher à la sacro-sainte loi de 1905. Et Macron, fort des magouilles et transgressions d'un Conseil d'Etat aux ordres n'a plus qu'à parachever le travail.

.

Il y a un an, Belloubet se confiait sur l'avancée des travaux :

« Il est possible que la loi de 1905 soit à nouveau amendée. » Invitée de [France Inter](#), lundi 5 novembre, la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a annoncé que [la loi de 1905](#) sur la séparation des Églises et de l'État était susceptible d'être modifiée dans le cadre du projet de régulation de l'islam.

« Je ne suis pas personnellement en train de réécrire cette loi de 1905, a déclaré la garde des Sceaux. Le président de la République y réfléchit, non pas à la réécriture de la loi de 1905 mais à réellement la nécessité de redonner à l'islam un rôle qui soit particulier. »

Ce qui avait provoqué nos commentaires :

Un rôle (des prérogatives) spécifique à l'islam ? Mais c'est justement contraire à la loi et à son esprit.

Autant dire que ces révisions vont agrandir sérieusement les accrocs déjà faits dans le contrat laïque, avec ces salles et gymnases que les Mairies doivent mettre à la disposition des musulmans pour leurs fêtes, avec les baux emphytéotiques des terrains des mosquées, avec les subventions culturelles déguisées sous le vocable culturelles, avec les repas de substitution dans les cantines, avec les accompagnatrices voilées... J'en passe et des meilleures.

Au menu du jour :

La formation des imams. Qui ne serait pas financée par le halal (ben oui les musulmans sont contre, nous on ne nous a pas demandé notre avis). Peut-être par les augmentations d'essence ? Bref on va payer pour former des gens qui enseignent, dans notre pays, les ordres du pédophile raciste conquérant prônant le djihad. Elle est pas belle la vie ?

Une qualité culturelle, une espèce de logo qui estampillerait mosquées, associations culturelles etc qui validerait, en échange d'avantages substantiels quelques engagements de principe...La tenue de comptes annuels, la déclaration de dons étrangers, les propos corrects tenus dans les mosquées... L'histoire ne dit pas si les mosquées auront le droit de lire l'intégralité des versets du coran... On peut supposer que oui puisque les musulmans prétendent qu'on ne peut rien retirer au Coran et que le reste n'est qu'une histoire de contexte... d'interprétation.

Naturellement l'islam aurait droit au financement public pour

l'entretien et la réparation des mosquées... Bel accroc dans la loi, au moment où nos églises tombent en ruine et sont vendues.

Liste non limitative. La perversité de Macron étant sans limites...

On peut toujours se consoler en se disant que ce qu'un gouvernement a fait un autre peut le défaire, mais il commence à y avoir le feu au lac. Les présidentielles c'est dans 4 ans, pas de Salvini à l'horizon... A nous de nous préparer amis résistants, pour saisir l'occasion qui fera le larron.

<http://resistancerepublicaine.com/2018/11/05/macron-qui-nous-prend-pour-des-jobards-revise-la-loi-de-1905-pour-installer-lislam-chez-nous/>

.

En janvier dernier, Macron invitait à l'Elysée les représentants du CFCM, histoire de les consulter sur les modifications de la loi de 1905. Quand on vous dit que les musulmans font la loi en France, c'est à prendre au propre et au figuré. (voir illustration)

<https://resistancerepublicaine.com/2019/01/08/cest-le-cfcm-qui-va-modifier-notre-loi-de-1905/>

Quelques mois auparavant, le Frère musulman Oubrou, reçu lui aussi à l'Elysée, affirmait doctement qu'il fallait "toiletter" la loi de 1905, sans tabou.

<https://resistancerepublicaine.com/2018/11/08/sauve-qui-peut-oubrou-veut-toiletter-notre-loi-de-1905/>

.

Coup de théâtre, en mars dernier, Macron expliquait qu'il ne souhaitait pas qu'on touche à la loi de 1905...

<https://www.la-croix.com/France/Politique/Emmanuel-Macron-souhaite-pas-quon-change-loi-1905-2019-03-19-1201009806>

Vraisemblablement, après la crise des Gilets jaunes, il a reculé devant l'obstacle (l'opposition de nombre de ses soutiens, y compris des intellectuels ayant des réseaux puissants...) ayant compris qu'il avait les moyens de la contourner en ajoutant des lois et des textes parallèles qui la modifient de fait, puisque la loi de 1905 n'est pas une loi constitutionnelle.

.

Et, de fait, nous voyons des circulaires ministérielles/préfectorales enjoignant aux Présidents d'Université d'organiser la "connaissance" (et l'amour ?) de l'islam... Clémenceau, le petit père Combes, Aristide Briand et tous les autres de se retourner dans leur tombe.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/12/09/qui-a-part-retailleur-et-zineb-rappelle-a-castaner-que-letat-na-pas-a-faire-connaître-lislam/>